



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
PROVENCE- ALPES-  
CÔTE D'AZUR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Interdépartementale  
des Routes Méditerranée**

**ARRÊTÉ FIXANT LE NOMBRE DE POSTES  
OFFERT AU CONCOURS INTERNE D'AGENT D'EXPLOITATION PRINCIPAL  
DES TRAVAUX PUBLICS DE L'ÉTAT  
BRANCHE ROUTES ET BASES AÉRIENNES**

**SESSION 2023**

Vu l'Arrêté d'ouverture du concours interne d'agent d'exploitation principal des travaux publics de l'État branche Routes et Bases aériennes du 3 février 2023

Vu l'arrêté ministériel du 8 décembre 2020 portant nomination de monsieur Denis BORDE en qualité de Directeur Interdépartemental des Routes Méditerranée à compter du 11 janvier 2021,

Vu l'arrêté préfectoral du 11 janvier 2021 portant délégation de signature à monsieur Denis BORDE, Directeur Interdépartemental des Routes Méditerranée,

**ARRÊTE**

**Article 1er** : Le nombre de postes offerts au concours interne d'agent d'exploitation principal des travaux publics de l'État branche Routes et Bases aériennes (session 2023) est fixé à **2**.

**Article 2** : Le Directeur Interdépartemental des Routes Méditerranée est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Préfet et par délégation,  
Le Directeur Interdépartemental des Routes Méditerranée